

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
M. Taché et Mme Lazaar

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.